

Conseil municipal du jeudi 17 décembre 2015

Interventions de Lysiane Alezard

Actualité de GPSO (André Santini)

Travaux de rénovation de l'éclairage public promenade Robinson, réseau de alimentation, candélabres du parc Jean Paul 2 et square Weiden. Réaménagement du square angle guynemer. Réfection de feux tricolores.

Verbalisation en matière de déchets. Amende de 150 euros. Des agents communautaires assermentés.

DSP assainissement. Veolia eau, contrat de 12 ans. 4 millions par an.

GPSO, Paris, départements petite couronne, est ensemble, pacte pour l'économie circulaire. Des marchés publics plus responsables.

Subvention à Emmaus habitat pour réalisation d' une résidence sociale de 12 logements PLA 36 rue du Bas Meudon pour femmes victimes de violences. Centre Flora Tristan.

Subvention à Seine Ouest Habitat. 447 000 euros.

Délibérations 1 et 2 – élection du conseiller métropolitain et des conseillers territoriaux (non prononcée, le maire m'en a empêchée).

Monsieur le maire,

Les 2 votes de ce soir nous font entrer de plain pied dans la métropole du Grand Paris et dans le nouveau territoire, avec l'élection de nos représentants dans les instances de ces 2 nouvelles collectivités. Soit dit en passant, la réforme territoriale était sensée agir contre un mille-feuilles, elle rajoute finalement 2 couches ! Mais sans doute la véritable motivation est-elle ailleurs, dans la baisse de la dépense publique, plus vraisemblablement !

Le 1^{er} janvier, donc, les citoyens l'ignorent encore puisqu'ils ont été totalement écartés du processus, beaucoup de choses vont changer et les communes n'auront plus la maîtrise de nombreuses politiques publiques structurantes pour leur développement. J'espère d'ailleurs que nous aurons l'occasion, en conseil municipal, de débattre de la façon dont les compétences vont être transférées au territoire, notamment pour celles qui ne sont pas obligatoires, comme le CCAS.

Je regrette une nouvelle fois que le gouvernement se soit engouffré dans la brèche ouverte par Edouard Balladur et Nicolas Sarkozy en procédant à ce big bang territorial, au financement

pas du tout assuré. L'objectif affiché est d'agir contre les inégalités sociales et territoriales, mais aucun moyen n'est donné pour l'atteindre.

Or telle devrait pourtant être la priorité dans notre région notamment, l'un des plus riches d'Europe mais aussi la plus inégalitaire. On l'a encore mesuré de façon dramatique lors du scrutin régional.

Je regrette tout autant l'amateurisme dont a fait preuve l'Etat dans la mise en place de cette métropole, avec une improvisation et un mépris inquiétants des élus. Preuve en est le dernier avatar de vendredi où le Préfet de la mission de préfiguration se rend compte que le mode de scrutin risque d'être inconstitutionnel et le modifie en catastrophe. Avec ce genre de gestes, comment s'étonner du niveau du vote pour le front national ? Et puis cette réforme favorise finalement on ne peut plus la droite dans notre département, qui va détenir tous les pouvoirs, de la commune à la région, en passant par le conseil départemental et le territoire ! Le pluralisme est quasiment enterré.

Pour ce qui est de ces 2 élections, j'entends bien que pour la plupart, les conseillers métropolitains seront les maires des communes, cela se conçoit parfaitement. Mais vous comprendrez aussi que je vote blanc, ne me sentant pas représentée par vous, Monsieur le maire, pour porter l'exigence d'une métropole déterminée à agir contre les inégalités. Pour l'élection au conseil du territoire d'un conseiller supplémentaire, je constate que les sensibilités que je représente ici – le front de gauche et les écologistes n'auront pas d'écu, compte tenu des dernières évolutions préconisées. Comptant sur votre souci de respecter le pluralisme sur un territoire aussi étendu, avec autant d'élus, je présente donc ma candidature au conseil de territoire.

André Santini élu conseiller métropolitain.

Conseiller territorial supplémentaire : 42/5/1 donc Bernard de Carrere élu.

Installation de Frédéric Martineau en remplacement de Mme Buhler.

Délibération N°9 - suppression de la prime spéciale d'installation.

Paul Subrini

Comite technique n'émet qu'un avis consultatif. Recherche d'économie. Cette méthode ne pénalise pas les agents de la ville. Favorise les demandes d'emploi en région parisienne. N'est pas obligatoire. N'impacte pas la rémunération des agents de la ville.

Ville fait beaucoup d'effort pour mettre le pied à l'étrier de nombreux jeunes.

André Santini

Avec la réduction des crédits de l'Etat, il va falloir prendre des mesures. Pour le moment, on ne réduit pas les activités mais il va falloir évoluer.

Délibérations 11 et 12 sur le marché de la restauration collective du personnel municipal

Nombre de rationnaires en baisse. (80)

Société Appetito a rencontré des problèmes, a déposé le bilan.

Demande de tickets restaurant. Pas toujours utilisé pour les repas.

Cafétéria bien pour les repas chauds.

Snack EPHAD des papillons blancs : Explorer les possibilités car les salariés d'Auchan y déjeunent.

Délibération N°15 – modification de la sectorisation scolaire

La sectorisation proposée ici est limitée puisqu'elle ne s'appuie que sur les constats d'effectifs à Justin Oudin principalement, mais aussi à Paul Bert.

Dans le premier cas, vous reconnaissez enfin la surcharge des effectifs qui rend très difficiles le travail des enseignants et les conditions d'apprentissage. J'aimerais toutefois en savoir plus sur ce que vous appelez « les effectifs en perte de vitesse à la Fontaine » où les classes ne sont pas pour leur l'heure si allégées. A quoi attribuez-vous cette évolution ? Est-ce uniquement parce que le quartier ne connaît pas de constructions majeures ? Et à quelle moyenne d'élèves par classe allez-vous parvenir après la nouvelle sectorisation ? S'il s'agit d'alléger Justin Oudin pour finalement alourdir La Fontaine, ne vaut-il pas mieux ouvrir des classes et créer des postes ?

Par ailleurs, pour des maternelles, certains éloignements vont représenter des distances un peu longues pour des petits pieds (Gabriel péri, villa des tilleurs, des cerisiers...)... alors que je crois utile de continuer à encourager les parents à venir à pied à l'école.

Enfin, il est une ambition que vous ne portez pas dans cette délibération, c'est celle de la nécessaire mixité sociale des enfants dans les différentes écoles. J'aimerais vous entendre sur ce point.

Réponse de Bernard de Carrère, adjoint à l'éducation

Les fratries : si les parents souhaitent joindre les enfants, ils le seront dans l'école de secteur.

Les enfants finissent leur scolarité là où ils l'ont commencée.

La Fontaine : baisse lente mais certaine. Retour historique.

Augmentation des effectifs à Justin Oudin justifieraient l'ouverture de une classe, même après la nouvelle sectorisation.

Les plus éloignées auront à parcourir 600 m au lieu de 300.

André Santini

Remercie M. De Carrère de sa patience avec les enseignants.

Délibération N°17 - participation aux dépenses de fonctionnement des établissements privés.

Bon niveau des collèges et du lycée.

Paul Subrini

Nombre d'établissements publics qui demandent à des établissements privés de reprendre des enfants en difficultés.

Le front national intervient pour soutenir fortement cette délibération !

Délibération N°22 - Suppression de la ZAC Bords de Seine

Thierry Lefèvre

Problèmes de sécurité très ponctuels en cours de résolution.

Approbation du bilan de la concertation de la ZAC Léon Blum

André Santini

Relire les conclusions du commissaire enquêteur. La concertation a été largement suffisante. Je veux que ce quartier soit un beau quartier. On a déjà refait les résidences Aristide Briand (que Mme Alezard agite de temps en temps) et Verdun, ça ne suffit pas. On relogé ceux d'Aristide Briand sur les bords de seine.

Un quartier exceptionnel, avec le tramway et le métro. Je le bats pour prolonger la ligne 12. Pardonnez nous notre ambition. On a besoin d'un quartier digne des habitants.

Paul Knusmann

Obligation de la réalisation 600 logements par an.

Délibération N°24 – Approbation du dossier de création de la ZAC Léon Blum

L'arrivée de la ligne 15 dans ce quartier est une opportunité à saisir. A condition qu'elle permette à tous les habitants qui le souhaitent de continuer à y habiter !

J'aurai l'occasion d'y revenir lors du débat sur le PLU, mais force est de constater que parmi les nombreux participants à la réunion publique du 18 février 2014, un mois tout juste avant le premier tour de l'élection municipale, seules les inquiétudes des habitants des pavillons ont été entendues. Inquiétudes par ailleurs justifiées, mais le plus d'un millier de locataires des résidences sociales aimeraient bien, eux aussi, bénéficier de la même écoute de votre part.

La création de cette ZAC les concerne en effet au premier chef. Si vous ne prenez pas d'engagement sur l'avenir du prix de sortie du mètre carré, il y a fort à parier qu'hélas, peu nombreux seront ceux qui pourront profiter du nouveau quartier que vous voulez dessiner. Ils n'auront pas les moyens d'y vivre.

Dans cette ZAC qui s'étale sur 15 ans, vous prévoyez environ 1500 logements, dont 25% de sociaux. 570 logements supplémentaires seront ainsi construits. Une partie se fera sur Aristide Briand, en remplacement de ceux que vous détruisez petit à petit, une autre sur l'avenir de Verdun, dont les habitants vont devoir partir d'ici 5 à 10 ans. Est-ce pour cette raison que l'entretien des cages d'escalier laisse de plus en plus à désirer dans ces bâtiments et que de nombreux murs et escaliers, qui auraient besoin d'un sérieux ravalement, se détériorent sans réparation ?

Le projet connexe (lots G et H), par ses hauteurs et le nombre de mètres carré de bureaux semble en effet ne pas pouvoir cohabiter avec les logements situés côté pair de l'avenue de Verdun.

Or, la requalification urbaine qui s'impose ne doit pas se faire au détriment des locataires actuels, pour beaucoup parmi les plus anciens habitants de la commune. Je souhaite donc des garanties en matière de relogement provisoire et définitif, l'engagement que vous proposiez une charte de relogement et que la reconversion évoquée ne chasse pas les habitants les plus modestes. Cela peut nécessiter une charte aussi avec les promoteurs au risque qu'à quelques mètres d'un métro, le foncier ne flambe.

D'ailleurs, l'étude d'impact pointe les difficultés, pour de jeunes ménages issus à s'installer, du fait du niveau des loyers.

Présenté comme un secteur à mettre en valeur, et stratégique pour les transports, avec la future gare du Grand Paris, et à terme la prolongation de la ligne 12 du métro, qui bénéficie aussi de la proximité des stations T2, de la ligne du RER, ce site mérite en effet de nouveaux aménagements pour accueillir des milliers d'usagers des transports en commun et des nouveaux habitants. Parmi vos objectifs de redonner un nouveau souffle au quartier, de réussir une mixité sociale et fonctionnelle et d'ouvrir le quartier sur son environnement, je veux espérer un cadre convivial avec de petits commerces.

Concernant les transports individuels, ce nouveau quartier pourrait être l'occasion de travailler à l'absence de véhicules individuels motorisés, au profit de flottes mutualisées, covoiturages etc..).

Pourquoi ne pas reprendre les propositions d'associations en faveur d'une place publique plus étendue, une zone 20 km/h au profit des modes doux, et où les aménagements de voirie offrirait la priorité aux piétons sur tous les autres modes ? Les aménagements nouveaux devront permettre aux piétons d'emprunter tous les espaces des voiries de façon apaisée, avec des espaces publics qui pourraient être traversants et conçus en lieux de rencontres et de vie, y compris le soir et le week-end, sans gêner pour autant les habitants. Une place importante devra être faite à la verdure, pour éviter de grands espaces purement minéraux.

On pourrait aussi envisager des mesures spécifiques afin d'inciter les véhicules motorisés à réduire leur vitesse. Un accompagnement des usagers avec l'incitation à des pratiques nouvelles sur le site de la place Léon Blum sera à étudier spécifiquement, notamment sur les aspects livraison.

Le très riche document de l'étude d'impact pointe d'ailleurs bien le caractère très urbain de ce site, qui ne bénéficie que des talus du RER C en termes d'espaces végétalisés.

Sur ce site de plus de 17 hectares, il y a vraiment la place pour un beau projet urbain, agréable à vivre, innovant en matière d'habitat, d'équipements et d'espaces publics. Je souhaite qu'il laisse les citoyens intéressés, les habitants actuels s'en mêler, y mettre leur grain de sel et contribuer ainsi à en faire un projet pour tous, par exemple à travers un conseil citoyen.

Paul Knusmann

Sur les problèmes de circulation, l'axe est irrigué par des avenues transversales donc difficile de limiter la circulation. Rien ne s'oppose à limiter la vitesse.

La gare de la ligne 15 va être desservie par de autres transports. Si on crée beaucoup de stationnement, risque d'appels de voitures.

Raccrocher l'aménagement de ce quartier aux engagements pris dans le PLU de créer des espaces verts une multiplication de petits aménagements de surfaces vertes.

André Santini

Ce sera le futur très beau quartier de la ville. On le doit aux personnes modestes qui habitent ce quartier, où on a entassé des cas sociaux, malgré nous. On a décidé de faire des choses intéressantes pour tous. De grands architectes.

Délibération N°27 – Approbation du Plan local d'urbanisme

Cette délibération est particulièrement importante pour le projet urbain de notre ville, pour son avenir. Il s'agit là de la toute dernière étape après l'arrêt du PLU le 9 avril dernier, l'avis des Personnes publiques associées et l'enquête publique. Elle nous engage donc au plus haut point.

Vous avez choisi, comme de nombreuses communes, de pouvoir parachever ce processus avant la fin de cette année, pour que la ville maîtrise son aménagement, avant le transfert de cette compétence à la métropole et celui du PLU au territoire, au 1^{er} janvier.

Le document qui nous est remis est effectivement une somme, à l'image du travail effectué à l'échelle de la commune pendant plus d'un an. Le document soumis à notre approbation intègre aussi des Orientations d'aménagement et de programmation qui ont l'avantage de s'imposer en termes de compatibilité. Elles doivent donc être regardées à la loupe. Enfin, et nous l'avons adopté il y a plusieurs mois, le PADD est le document structurant du PLU, il en constitue en quelque sorte la feuille de route.

Notre PLU est adopté au lendemain d'une COP 21 marquante à bien des égards. Je ne suis pas sûre qu'elle mérite le qualificatif d'historique dont elle a été affublée, seule l'histoire le dira. Mais cette conférence, malgré le contexte post attentats aura eu le mérite de replacer au cœur de nos préoccupations l'avenir de notre planète. Grâce aux nombreuses initiatives citoyennes et malgré l'interdiction de la marche pour le climat, chacun a pu percevoir l'urgence de la situation et la nécessité de changer le système pour éviter de changer le climat.

Je suis convaincue que c'est aux Etats de jouer un rôle majeur, notamment en obligeant les grandes entreprises à produire autrement. Mais bien sûr, les collectivités ont aussi une responsabilité pour relever le défi climatique et écologique.

Tout ne dépend pas de notre commune, je le mesure bien. Ainsi, si je partage la visée du Sdrif de densifier pour éviter l'étalement urbain, il faudra bien, rapidement, retravailler un aménagement du territoire qui ne concentre pas toutes les activités dans les centres-villes de quelques grosses villes, pendant que les zones rurales et les petites communes meurent à petit

feu, alimentant, là aussi, les votes de rejet. Il nous faut aussi veiller – le Sdrif le préconise – à rééquilibrer les activités économiques entre l'est et l'ouest de l'Ile de France.

Certes, le PADD fait la part belle à la nature en ville, à la construction de logements, notamment sociaux. Il appelle à relever le défi énergétique et à développer des énergies renouvelables. Pourtant, de nombreuses questions restent posées quant aux outils et aux garde-fous que la ville se donne, ou pas, pour s'inscrire résolument dans une démarche de développement durable, pour tous. Cela vaut notamment pour la partie réglementaire de ce PLU.

Car quelles sont les ambitions de notre PLU en la matière ? Comment concevez-vous l'équilibre entre l'habitat, les activités, les espaces verts, nous ne le savons pas ? Le règlement ne marque pas d'innovations particulières et ne donne pas de garantie, ni en termes de hauteur, ni en termes de projet urbain pour tous, ni même en termes de cohérence urbaine, notamment d'un point de vue du développement des commerces et des services publics.

Le zonage que vous avez retenu aurait pu donner lieu à une recherche ambitieuse en termes de circulations douces, en lien avec l'habitat. Mais finalement, le stationnement reste uniforme pour toutes les zones de la ville, la place du vélo n'est pas renforcée dans certaines zones, comme la zone UL (espaces verts et boisés). Je ne sens pas de velléité d'avancer progressivement mais de façon volontaire vers une ville sans voiture. Or notre commune souffre (au sens sanitaire du terme) d'un trop-plein de voitures.

Le stationnement souterrain est un progrès, mais il continue à encourager l'usage de la voiture, alors que la place actuelle des transports lourds et légers à Issy doit permettre d'éviter l'usage de la voiture. Encore faut-il travailler à rapprocher domicile et travail et développer les services publics. Encore faut-il aussi, nous en avons bien besoin, travailler plus sur l'enjeu du transport des marchandises et de ce point de vue, la Seine n' pas encore atteint ses limites !

Je ne pointerai que quelques interrogations sur des décalages entre les objectifs affichés dans le PADD et le règlement qui nous est soumis.

- l'affichage est résolument tourné vers la préservation de l'environnement, le développement d'espaces verts. Dans une réponse à des habitants s'inquiétant de la surface d'espaces verts, vous avancez que de 8,3m² par habitant dans le PLU actuel, nous allons passer à 9m². Que comptez-vous au titre de ces espaces verts ? A quelle distance seront-ils de chaque habitant ? Si les toitures ou les façades végétalisées ont une dimension d'embellissement et apportent des éléments d'oxygénation, elles ne sauraient remplacer de véritables espaces piétons. Or vous les comptabilisez à 50% en espaces verts. Sur la rue Guynemer, on ne peut plus bétonnée, on voit bien que cette seule végétalisation ne suffira pas à créer un espace de respiration. De même, j'aimerais que vous précisiez à nouveau le sort du jardin Weiden, où vous indiquez, en annexe, qu'il fait partie des « localisations préférentielles pour équipement ou espace public ».
- Les jardins partagés, dont la pratique s'impose en milieu urbain, ne sont pas retenus comme un marqueur dans les nouvelles constructions ni comme une démarche à encourager. Elle est pourtant intéressante, tant d'un point de vue environnemental que social et facteur de vivre ensemble, en étant susceptible de réunir des personnes de milieux très différents et de valoriser la nature en ville.

- L'OAP performance environnementale est prometteuse et sans doute très utile dans les nouvelles constructions, mais quelles recommandations et prescriptions pour l'ancien, souvent très mal isolé, voire insalubre ? Quels objectifs aussi pour les logements sociaux plus anciens ? Cette OAP recommande d' *«ancrer la mobilité durable dans les habitudes des Isséens »*. Un objectif louable mais qui nécessite de s'attaquer résolument à la place de la voiture. Je ne le perçois pas dans le PLU tel qu'il est rédigé.
- De même, en matière déchets, pour être dans l'innovation, ne faudrait-il pas chercher aussi à produire moins de déchets ?
- Quelle pourrait être la place du bois dans les constructions ? Une matière particulièrement intéressante d'un point de vue énergétique et durabilité, si j'en juge à quelques expériences déjà un peu éprouvées, par exemple à Saint-Denis. Une matière qui serait aussi très bonne pour la santé, j'ai entendu parler d'une étude en ce sens qui aurait été menée par l'Inserm à l'école Louise Michel, justement construite en bois. Je serais intéressée d'en avoir les références, pour en savoir plus.
- En matière de stationnement et notamment de parking souterrain, vous n'évoquez pas la piste de la mutualisation des places de parking, par exemple en cœur de ville, qui permettrait de limiter le nombre de places, de répondre à la demande et d'éviter aussi que des places (cela vaut surtout pour les co-propriétés) restent vides.
- La place des commerces reste cantonnée à des secteurs très marqués, notamment l'axe Paris Meudon et le cœur de ville. Mais pour réduire les déplacements, favoriser une vie de quartier, et améliorer la cohérence de notre projet urbain, le commerce joue un rôle central de proximité.
- Il y a quelques temps, vous aviez envisagé une piste cyclable à contre-sens, je ne sais pas où vous en êtes. Peut-elle être intégrée à l'OPA « axe historique » ? De l'avis des usagers à vélo, dont je fais partie, il faudrait à mon avis que la piste cyclable soit à double-sens (soit une partie à contresens). En travaillant cette question avec les usagers et les associations de cyclistes, on pourrait sans doute beaucoup améliorer la sécurité des 2 roues, y compris dans les pistes cyclables...
- Concernant le prolongement de la ligne 12, évoqué à plusieurs reprises dans le document, quelques précisions me paraissent utiles. Comme conseillère régionale, je l'avais fait inscrire au Sdrif en 2009, reprenant ainsi le combat de Guy Ducoloné, dès les années 1950. Désormais, maintenant que vous en avez repris l'idée, elle fait partie de notre CDT et le Sdrif l'a programmé d'ici 2030. Encore faut-il que la nouvelle présidence du Stif débloque les crédits nécessaires à cette prolongation fort utile et très attendue. J'espère que vous saurez le lui rappeler !
- Vous faites de la mixité sociale et fonctionnelle un objectif. Il est effectivement bien nécessaire. Mais les seuls engagements que vous prenez, les seules personnes que vous semblez écouter, lorsqu'elles se fâchent, ce sont les propriétaires de pavillons. Tant mieux pour eux d'ailleurs. C'est fort opportunément l'an dernier, à un mois des municipales, que vous avez pris l'engagement de les faire sortir de la ZAC Blum. Voilà au moins un engagement tenu ! En revanche, la vie est plus compliquée pour les locataires des résidences sociales qui ne sont pas si bien informées ni traitées. Est-ce l'évolution à venir du quartier de la future gare de la ligne 15, Place Blum, l'harmonisation vers des hauteurs plus élevées, la hausse du foncier qui va sonner la fin de la résidence Verdun et justifie qu'elle soit quelque peu délaissée ces temps-ci ?
- enfin, si le commissaire enquêteur salue la qualité de la concertation, je me permets d'une part de penser qu'on est loin du compte (et en nombre et en qualité, puisque toute voix discordante a été amenée à se taire) mais surtout que la dimension citoyenne est totalement absente de ce PLU. Un projet de ville réussi ne peut se faire qu'avec les habitants (et les salariés), qui en sont les meilleurs usagers. Pourquoi ne pas imaginer

que pour chaque projet urbain, des conseils citoyens se constituent, pour co-élaborer les projets, pour en assurer aussi un suivi attentif ? Il manque aussi des engagements en matière d'accessibilité dans le PLU.

Bref, un gros travail, une somme informative très utile, des objectifs intéressants, mais une ville qui n'est pas faite pour tous. Je ne pourrai donc pas voter pour ce PLU.

Paul Knusmann

Sur la concertation : longue, multiforme.

Square de Weiden sanctuarisé. constructions en bois, nous en faisons. Ce sera le cas du projet Lucie Aubrac. Le PLU l'encourage.

Espaces verts et cyclables : quartier du fort. Espaces rendus aux circulations douces aussi place Madaule et sur l'Ile St germain.

Expérimentation de la mutualisation des places de parking sur Louise Michel.

Documents fournis compliqués mais pédagogiques.

Peu de remarques et des critiques.

Dans un cadre général de densification imposé, PLU répond aux préoccupations dans un sens d'équilibre et d'harmonie.

Amendement à la délibération 28 présente par les élus socialistes pour une annexe au lycée sur la ZAC Blum

De Carrère

Nous ne sommes pas restés inertes face au risque de la disparition de cette filière. Le maire a écrit au président Huchon et au recteur. Proposition pour accueillir des élèves en surnombre de façon provisoire. Pic démographique existe mais n'a pas été anticipé. Le rectorat a confirmé la décision. On reste vigilants et on appuie.

On recherche des solutions d'agrandissement.

Paul Knusmann

On réfléchit à plusieurs solutions d'accueil. Des possibilités d'emprise existent. Projet d'extension du lycée envisagé. Il faut environ 600 m2 pas forcément dans la ZAC.

Délibération N° 30 sur les équipements de la ZAC cœur de ville

Paul Knusmann

Sur la gare routière et un éventuel déplacement, difficulté à trouver une autre localisation et à reconfigurer les circuits.

Les liaisons entre quartiers, un des principes directeurs de cette future ZAC, réalisation de commerces et de lieux d'animations à proximité de la mairie.

Place d'un équipement numérique en lien avec une réflexion menée au sein du Cube qui souhaite étendre ses activités.

Espaces culturels : un ensemble de salle de cinémas est prévu.

Délibération N°37 – Débat d'orientations budgétaires 2016

Monsieur le maire, chers collègues,

Notre débat d'orientations budgétaires s'ouvrent en pleine discussion au Parlement à partir des orientations du gouvernement pour l'année prochaine. Il se situe aussi à quelques jours de la mise en place de la métropole qui d'un point de vue financier, fait encore planer de nombreux doutes sur le niveau des finances locales. Je ne parle même pas des revirements successifs autour de la réforme de la DGF, mais le niveau des dotations liées à la métropole reste marqué du sceau de l'incertitude. D'ici au vote de notre budget prévisionnel, j'espère que vous aurez tous les éléments en termes de recettes.

Incertain est bien le maître-mot de ce budget qui reste marqué par la baisse des dotations aux collectivités locales : -16 milliards dans le budget de l'Etat pour 2016, dont 3,5 pris sur les collectivités locales. Cette ponction sans précédent, qui fait fi du poids de l'investissement public de ces collectivités a déjà des conséquences désastreuses sur l'investissement et donc sur l'emploi.

L'AMF a édité hier l'étude conjointe qu'elle mène chaque année avec la banque postale, sur les finances locales. Elle confirme cette tendance d'une baisse des dépenses d'investissement : -7,8% pour les communes (relativement les plus impactées parmi les collectivités) et 6,8 pour les groupements à fiscalité propre. Les perspectives sont inquiétantes puisque l'épargne brute de ces 2 collectivités (communes et EPCI à fiscalité propre) ont diminué l'an dernier de 4,4 et 3,8% respectivement.

Si la plupart des maires, vous en êtes, s'opposent à cette logique de ponction trop importante et trop rapide dans le temps, il est un point qui ne fait pas l'unanimité et que je souhaite mettre en avant. Les chiffres de l'AMF montrent bien que la dépense publique que vous cherchez vous aussi à réduire est au contraire source de croissance et de développement économique. S'il faut revoir nos dépenses à l'aune des nouveaux besoins, chaque fois que l'on s'attaque à des dépenses utiles – éducation, transports, culture, sports, santé, sécurité... les conditions de vie et de déplacement se détériorent, favorisant les tensions et le sentiment d'abandon.

Il serait temps que le gouvernement s'en aperçoive et accepte d'en débattre alors que de façon totalement inhabituelle, il a empêché la publication du rapport d'une commission d'enquête demandée et pilotée par mon ami député maire de Vierzon, Nicolas Sansu, sur les impacts de la baisse des dotations. Qui montrait, comme par hasard, les méfaits de cette baisse sur l'investissement et le développement.

C'est pour ne pas laisser de commune et d'habitants sur le bas côté que la péréquation qui vous insupporte, comme à M. Devedjian, est indispensable si l'on veut construire une métropole des complémentarités et non pas des concurrences entre territoires. Certes, notre ville et GPSO versent plus, mais parce que les besoins ne cessent d'augmenter et que nos moyens restent plus importants que ceux d'autres collectivités.

Des moyens qui vous permettent encore de faire des choix d'investissement et d'équipements. Mais votre entêtement à ne pas recourir à de nouveaux emprunts, à avoir un niveau

d'endettement par habitant proche de 0 crée le risque de bientôt ne plus pouvoir investir. Le niveau très bas de la fiscalité locale est évidemment bienvenu dans une période baisse de pouvoir d'achat, mais d'une part, les habitants les plus modestes sont moins concernés et donc n'en bénéficient que peu et d'autre part, l'impôt sert l'intérêt général, donc les services et les équipements publics. Beaucoup de gens préféreraient payer plus d'impôt car cela signifierait qu'ils auraient des revenus plus élevés...

Du coup, vos orientations budgétaires manquent de clarté, et ce n'est pas que la faute de la baisse des dotations. Vous nous donnez des indications en matières d'équipements, dont nous avons déjà connaissance, mais sur les autres champs de l'action publique, nous n'avons que peu de choses.

Toute dernière chose concernant le budget fonctionnement et en particulier les agents de la commune. Vous indiquez une baisse possible de la cotisation au CNFPT (si j'ai bien compris il s'agit plutôt de 0,9% que 0,8). J'entends bien que cette baisse va dégager quelques moyens pour la collectivité, mais est-ce bien sur la formation des agents qu'il faut trouver de nouvelles recettes ?

Paul Subrini

L'état a décidé de faire porter aux collectivités locales la responsabilité de lever l'impôt. Les marges de manœuvre des collectivités sont très réduites. Ok pour une solidarité mais l'organiser par région

Edith Letournel, adjointe aux finances

Mme Alezard veut nous faire plonger. Si on s'endette il faut rembourser. Pas du bon sens. Pourquoi augmenter les impôts ? On essaie de faire plus avec moins. Mais le problème, c'est qu'on cotise aux deux fonds de péréquation ! On n'est pas sur la même planète !

La mutualisation des commandes est intéressante et expérimentée. Le faire entre communes.

Paul Subrini

Seul levier, réduction de la dépense !
DGF fond.